

« L'école ne fournit pas un kit de comportement aux élèves »

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire offre aux élèves des pistes de réflexion sur les dimensions biologiques, affectives, culturelles et éthiques de la sexualité.

> INTERVIEW DE FÉLICIA NARBONI, RESPONSABLE DU DOSSIER « ÉDUCATION À LA SANTÉ ET ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ » À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, ET JEANNE-MARIE URCUN, MÉDECIN CONSEILLER TECHNIQUE À LA DGESCO, PAR GUY BELZANE

PROFILS

TDC Quelle est la place de l'éducation à la sexualité dans les programmes scolaires ?

Félicia Narboni. Dans les filières générales, la première discipline dans laquelle s'ancre l'éducation à la sexualité, ce sont les sciences de la vie et de la Terre. La reproduction est abordée à partir de la 4^e, avec des rappels au lycée, en particulier en classes de 1^{re} et de terminale. La contraception, l'interruption volontaire de grossesse (IVG), la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du sida sont traitées entre la 3^e et la terminale. Mais dans d'autres disciplines comme le français, les arts plastiques, l'histoire-géographie, l'instruction civique, il est possible de s'appuyer sur certaines parties des programmes pour aborder la sexualité dans ses dimensions sociale, juridique, éthique.

Jeanne-Marie Urcun. Le terme même d'« éducation » à la sexualité implique que l'on s'attache à développer la réflexion et l'esprit critique des élèves à travers des matières autres que celles directement liées à la sexualité.

TDC Qu'est-ce qui a changé entre l'approche des années 1970 et celle d'aujourd'hui ?

F. N. En 1973, la circulaire « Fontanet » parlait d'« information et d'éducation sexuelles ». Elle se voulait une réponse aux questions soulevées à l'occasion du procès de Bobigny, et prévoyait des séances d'information facultatives pour les élèves nécessitant l'autorisa-

FÉLICIA NARBONI

Licenciée de philosophie, Félicia Narboni est chargée, de 1974 à 1986, de la gestion de carrière des professeurs d'enseignement général des collèges détachés à l'étranger et participe aux commissions de recrutement. Elle est adjointe au chef de bureau de la direction des Collèges, service de l'Éducation physique et

sportive, de 1986 à 1990, puis dirige la section « santé de l'élève et action sociale » jusqu'en 1992. Actuellement, elle est responsable des dossiers relatifs à l'éducation à la santé et à la sexualité – conception de la politique d'éducation –, ainsi qu'à la lutte contre les discriminations (sexisme, homophobie).

JEANNE-MARIE URCUN

Après des études de médecine suivies à la faculté de Rennes, puis de Reims, Jeanne-Marie Urcun découvre la « santé scolaire » dès 1981. Devenue médecin de l'Éducation nationale, son intérêt pour une démarche d'éducation à la santé la conduit à enrichir ses connaissances et sa pratique par une

formation en éducation à la sexualité ; elle organise alors de nombreux stages des personnels enseignants pour la mise en place des projets d'éducation à la sexualité dans l'académie de Reims. Médecin conseiller de l'inspection académique de la Marne en 1997, elle est conseiller technique à la DGESCO depuis septembre 2004.

tion des parents. En 1976, les horaires des classes de sciences naturelles en 3^e préoyaient 4 heures par an, portant uniquement sur des informations scientifiques relevant de la biologie. En 1985, les thèmes transversaux au collège permettaient d'élaborer certains projets pluridisciplinaires, dont l'éducation sexuelle, dans le cadre de l'éducation à la santé. Par la suite, la principale évolution a été liée à la prévention du sida. Parler du préservatif alors que les élèves ne savaient quasiment rien n'avait en effet pas grand sens. En fait, la principale demande est venue des personnels de terrain, en particulier des personnels de santé, pour développer une approche plus globale. C'est alors qu'a été défini le concept d'éducation à la sexualité dans ses différentes dimensions – biologique,

relationnelle, sociale –, concept qui a d'ailleurs permis de mieux appréhender le sens et la part de cette éducation confiée à l'école par la loi du 4 juillet 2001.

J.-M. U. Les élèves avaient tout un savoir théorique sur les appareils reproducteurs, mais il y avait un fossé énorme entre l'acquisition de ces connaissances et ce que cela signifiait dans leur propre vie.

F. N. À chaque fois que l'on a demandé à l'école d'intervenir dans ces domaines, c'était pour répondre à des problèmes de santé publique, ce qui peut donner aux élèves un sentiment de méfiance, voire de rejet, et provoquer des attitudes parfois phobiques. La démarche proposée a été d'apporter des éléments positifs. Pour autant, l'école ne fournit pas un kit de comportement aux élèves. Il s'agit davantage d'apporter des

éléments d'information objectifs et de donner aux élèves les moyens d'adopter des comportements responsables compte tenu de leur histoire personnelle. Par ailleurs, la réflexion beaucoup plus globale autour de la sexualité leur permet de développer leur esprit critique, en particulier par rapport aux modèles médiatiques et sociaux.

TDC N'y a-t-il pas pourtant une certaine régression, en matière d'information comme de comportements ?

J.-M. U. S'il existe des établissements dans lesquels on ne parle jamais d'éducation à la sexualité, les cours de sciences de la vie et de la Terre apportent tout de même les connaissances scientifiques nécessaires. Une étude actuellement en cours, menée par la direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) sur la mise en œuvre de la politique de santé dans les collèges et les lycées, apportera certainement des éléments de réponse.

Pour ce qui concerne les comportements, on peut faire le constat d'une certaine régression de l'image de la femme, liée à l'influence de certaines publicités et de certains médias, ou, dans un autre ordre d'idée, et de façon, je l'espère, minoritaire, des films pornographiques. Cette influence, souvent insidieuse, est particulièrement dangereuse à des âges de plus grande vulnérabilité comme l'adolescence. Cela ne fait que renforcer la nécessité d'une éducation à la sexualité.

TDC Aujourd'hui, cet enseignement se heurte-t-il à des difficultés particulières ?

F. N. Le contexte actuel est beaucoup plus favorable : les mentalités ont évolué et tous les textes élaborés par l'Éducation nationale ont précisé très clairement la démarche, la dimension éthique et les limites du rôle de l'école.

J.-M. U. Ces projets, qui impliquent des équipes pluridisciplinaires, demandent du temps, de l'engagement, et exigent de l'enseignant qu'il se positionne différemment par rapport à sa discipline. Par ailleurs, il faut qu'il y ait un projet construit par l'équipe de l'établissement, qui ne se limite pas à la participation ponctuelle d'intervenants extérieurs.

Les associations, qui ont leur importance et qui ont été les premières à faire avancer les choses, ont parfois une conception différente de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

TDC Qui sont les intervenants ?
J.-M. U. Le plus souvent, ce sont les plannings familiaux et les centres de planification. Le planning familial est



une association ancienne, qui a beaucoup milité pour l'accès des femmes à la contraception et à l'IVG. Les centres de planification sont placés, quant à eux, auprès des conseils généraux. Ces deux organismes proposent actuellement des consultations pour l'accès à la contraception, voire à l'IVG.

F. N. Il existe par ailleurs plusieurs associations, dont certaines sont agréées par l'Éducation nationale. Elles interviennent dans les classes à la demande et en présence soit d'un enseignant de SVT, soit de l'infirmière ou du médecin de l'Éducation nationale, de manière ponctuelle, ou dans le cadre « idéal » d'un projet plus construit, en appui sur les enseignements et en articulation avec la vie scolaire. Le comité de l'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) permet la mise en œuvre de ce type de projets. L'objectif n'étant pas de parler de l'intimité de chacun mais bien de la sexualité dans le champ social ou relationnel, il est préférable que les associations n'interviennent qu'en présence d'un personnel de l'équipe éducative, garant de la démarche et de l'éthique de l'Éducation nationale : on peut aborder des sujets qui relèvent de l'intimité, mais pas de l'intimité des personnes.

TDC Existe-t-il des formations spécifiques ?

J.-M. U. Il existe des stages proposés dans le cadre des plans académiques de formation (PAF). Chaque académie dispose d'une équipe de formateurs. Ce dispositif, qui s'est mis en place dès 1995, est plus ou moins dynamique selon les académies. La construction d'un projet sur cette thématique nécessite en effet une formation particulière, ne serait-ce que pour

expliquer les règles et les limites du rôle de l'école.

F. N. Depuis peu, on constate une volonté de renforcer des formations rassemblant les professionnels menant des interventions collectives en éducation à la sexualité auprès des jeunes. Ces formations interinstitutionnelles permettent de fédérer les acteurs et d'élaborer une stratégie, une culture et une éthique communes. Elles facilitent également des mises en réseau afin que des équipes se constituent et puissent intervenir avec des projets structurés dans les établissements.

TDC La question se pose du cadre, et de ses limites, de l'intervention de l'école dans la sexualité des adolescents...

J.-M. U. Le rôle de l'Éducation nationale n'est pas d'ouvrir dans les établissements scolaires des consultations de contraception, voire de diététique ou de psychiatrie, mais bien de faciliter l'accès à l'information et aux ressources offertes aussi bien au sein de l'établissement (personnels de santé) qu'à l'extérieur (numéros verts, associations, etc.).

F. N. L'école n'est qu'un des contributeurs à l'éducation à la sexualité : la famille, les médias, le réseau associatif doivent continuer à jouer leur rôle. Ces différentes interventions, loin de s'opposer, doivent se compléter.

SAVOIR +

- L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée (2 brochures). Paris : CNDP, 2004 (coll. Repères).
- www.choisirsacontraception.fr